MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1395 **13 juin 2013**

SOMMAIRE

A & A Company S.A. 66919
ABN AMRO Multi-Manager Funds 66920
Anquith S.A. 66918
ARAM Holding S.A. 66914
Arche Associates 66942
Association de Motocyclistes BALDIES A.s.b.l. 66957
Ataraxie S.A. 66922
Blue Azur S.A. 66915
Bollemine Holding S.A. SPF 66927
Cadorna S.A. 66915
CapitalatWork Alternative Fund 66925
Car-Data S.à r.l. 66960
Carillon S.A. 66919
Caves St. Martin S.A. 66915
CM Participations S.A. 66940
Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF 66917
Foncier & Participations S.A. 66916
Fondeco S.A. 66920
Gefinor S.A. 66918
Globe Interfin S.A. 66922
Green Way Arbitrage 66923
G-Six-G, SA SPF 66917
Harmonis S.A. 66926
Harrow S.A., SPF 66929
Heraclite S.A. 66923
H.V.L. S.A. 66926
Immobeagle S.A. 66924
Jef Financière S.A. 66923
JPMorgan Specialist Investment Funds 66919
Le Bois du Breuil S.A. 66928
LREC Management s.à r.l. 66929
Lubesa SA 66928
Marco Belusa S.A. 66921
Masaga S.A. 66947
Milano Investments S.à r.l. 66947
Miron S.A. 66916
Nareco Liberty S.A. 66940
Noe Participations 66914
Novimind 66947
OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l. 66947
OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l. 66947
Scatec Norvège Holding II S.A. 66927
Sedellco S.A., SPF 66925
Sokaris Shipping S.A. 66918
SPQR Capital Holding S.A. 66916
Stratocast S.A. 66926
Sun Investments 66924
TreeTop Convertible Sicav 66928
Vedipar S.A. 66925
Vinci Real Estate Management 66914
VRWAY Communication S.A. 66921
Waterl'Eau International S.A. 66927
Wilkes S.A. 66917
Zancudo S.A. 66929

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ARAM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 148.872.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *1 er juillet 201 3* à 11.00 heures au siège social, 427, Route de Thionville - L-5887 ALZINGEN.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2012.

Conformément à l'article 8 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073946/687/17.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *27 juin 2013* à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013076147/1004/18.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2013* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013068742/10/19.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cadorna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.306.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1 er juillet 2013* à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076141/1023/16.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1 er juillet 2013* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076140/1023/16.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 5.220.

—

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu mardi le *2 juillet 2013* à 11.00 heures du matin, au siège social de la société, 53, rue de Stadtbredimus à Remich, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2012
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats de l'exercice 2012
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 25 juin 2013, soit au siège social à Remich, soit à la BGL BNP Paribas S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 27 juin 2013.

Remich, le 21 mai 2013. *Le Conseil d'administration .*

Référence de publication: 2013065824/22.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SPQR Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

—

We hereby give you notice of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company that will be held on *27th June 2013* at 9.00 a.m. (local time) at the registered office of the Company at which the following Agenda will be considered:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of Mr. Laurence SUDWARTS, Director with immediate effect.
2. Vote on the discharge to be given to the resigning Director.
3. Reduction of the number of Board Members from 4 to 3.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013072336/15.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

—

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg, le jeudi *27 juin 2013* à 17 heures

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2012; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013057650/18.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le *24 juin 2013* à 10 heures, au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Distribution de dividendes.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

Pour être valablement représentés à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer les actions soit au siège social de la société, soit auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au plus tard 5 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

MIRON S.A.

Référence de publication: 2013070204/545/21.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *June 21 st , 2013* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Modification of the Board of Directors' composition
5. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070851/795/17.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du *20 juin 2013* à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072349/1004/18.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 24, 2013* at 3.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- Management report and Audit Report on the last financial year,
- Approval of the annual accounts as December 31, 2012 and appropriation of the earnings,
- Discharge to the Directors and the Statutory Auditor,
- Statutory appointments,
- Fixation of the remuneration of the Statutory Auditor.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070828/755/19.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gefinor S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

—

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *June 27, 2013* at 11h00 a.m., at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
   - Reports of the Board of Directors, the Independent External Auditor on the unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2012;
   - Unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2012;
   - Reports of the Board of Directors and of the Independent External Auditor on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2012;
   - Consolidated financial statements for the year ended December 31, 2012.
2. Allocation of the results and transfer of USD 5 million from the legal reserve to other reserves.
3. Distribution of 1.166.667 Gefinor SA shares in treasury to the shareholders in proportion to their holdings.
4. Discharge of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2012.
5. Statutory election. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
6. Miscellaneous.

The Board.

Référence de publication: 2013068059/581/25.

Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *June 21 st , 2013* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070837/795/15.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 152.267.

—

Sie werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Sokaris Shipping SA, welche am *21. Juni 2013* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes
2. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2013069546/14.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Carillon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *June 21 st , 2013* at 1.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of a Director and appointment of his replacement
5. Special discharge of the resigning of a Director for the exercise of his mandate until the date of resignation
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070839/795/17.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on *July 1 st , 2013* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Special discharge to the resigning Director for his mandate during the period from *January 1 st , 2013* to the date of his resignation
5. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
6. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013076139/795/18.

JPMorgan Specialist Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Specialist Investment Funds (the "Company") will be held on Friday, *28 June 2013* at 14:00 CET, at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Auditors and the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2012.
2. Adoption of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2012.
3. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended December 31, 2012.
4. Approval of Directors' Fees.
5. Re-election of Mr Jacques Elvinger, Mr Trevor Ash, Mr Nicolas Deblauwe and Mr Jean Frijns to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders adopting the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6. Re-election of PricewaterhouseCoopers Société coopérative to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, adopting the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2013.
7. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended December 31, 2012.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. A Form of Proxy for voting is available at www.jpmorganassetmanagement.com/extra. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 26 June 2013 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013076145/755/35.

Fondeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.564.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *1 er juillet 2013* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076142/795/16.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

—

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the law of 7 September 1987, i.e. at least half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on May 22, 2013, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 3.00 p.m. on Friday, *June 28, 2013* at the premises of the Management Company BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company at 562, rue de Neudorf, P.O. Box 782, L-2017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Amendment of the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of registered office as follows:
   "The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
   In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.
   The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The registered office may be moved within the boundaries of the municipality of Luxembourg by simple decision of the Board of Directors."

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

Luxembourg, May 28, 2013. *On behalf of the Board of Directors .*

Référence de publication: 2013067418/755/39.

Marco Belusa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.397.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 2013* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076146/795/15.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

—

Les actionnaires de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2013* à 14.00 heures, à CERCLE MUNSTER, sis au 5/7 rue Munster à L-2160 Luxembourg, afin de discuter et délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2012;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2012;
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du résultat de l'exercice 2012;
4. Nominations statutaires;
5. Nomination d'un «réviseur» pour la certification des comptes annuels pour les exigences de Borsa Italia S.p.A. et résultant de la cotation en Italie;
6. Divers.

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale dans le respect des dispositions de l'article 17.10 des statuts de la société, les détenteurs de droits de vote, autorisés par le certificat délivré par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont détenues en conformité du régime de gestion des actions dématérialisées, ayant présenté au moins deux jours ouvrables avant la date fixée de l'Assemblée ledit certificat et informé la société conformément à la législation applicable.

Le capital social souscrit et libéré intégralement est de EUR 14.435.486,00 divisé en 14.435.486 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. A la date de ce jour, la société détient, 54.000 actions propres.

En respect des lois applicables, les documents relatifs aux points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront tenus au siège social de la société ainsi qu'auprès de la «Borsa Italiana S.p.A.». Ces documents seront également disponibles sur le site de la société à l'adresse www.vrway.com dans le délai prévu.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The VRWAY COMMUNICATION S.A. shareholders are called in the

STATUTORY SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held on *June 20 th 2013* , at 14.00 in the CERCLE MUNSTER located with 5/7 rue Munster in L-2160 Luxembourg, in order to discuss and deliberate with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors report on the statutory accounts as per December 31 st 2012;
2. Auditor's report on the statutory annual accounts as per December 31 st 2012;
3. Approval of the statutory accounts and assignment of the result for the period 2012;
4. Statutory nominations;
5. Nomination of a "Reviseur" for the certification of the annual accounts further to the requirements of Borsa Italia S.p.A. and resulting from the quotation in Italy;
6. Others.

Have the right to attend the General Meeting in compliance with the article 17.10 of the bylaws of the company, holders of voting rights, permitted by the certificate issued by the intermediary through which the shares are held in compliance with the management system of the dematerialized shares, submitting at least two working days before the date of the meeting and informed the company in accordance with the applicable law.

The capital subscribed and fully paid amounts to EUR 14,435,486.00 divided into 14,435,486 ordinary shares with a nominal value of EUR 1.00 each. Until today, the Company owns directly 54,000 shares.

In accordance with the applicable laws, the documents relating to the items mentioned in the agenda of the Shareholder's General Meeting will be kept at the registered office of the Company as well as by the "Borsa Italiana SpA". These documents will be also available in due time on the Company website at the following address : www.vrway.com

Référence de publication: 2013066634/687/48.

Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *1 er juillet 2013* à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076143/795/17.

Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *June 21 st , 2013* at 12.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070838/795/15.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Heraclite S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.229.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on *June 21 st , 2013* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31 st , 2012
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070842/795/16.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mardi 4 juin 2013 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra vendredi *19 juillet 2013* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013076144/755/17.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

—

You are hereby informed that the extraordinary general meeting of the shareholders of Green Way Arbitrage (the "Company") convened on 23 May 2013, with the same agenda as mentioned below, did not reach the required quorum.

You are thus invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, as reconvened, to be held before the public notary on *28 June 2013* at 11:00 a.m CET at Caceis Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

I. Change of the name of the Company into "Amundi Absolute Return Harmony" and subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), to read as follows:
"There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Amundi Absolute Return Harmony" (hereinafter the "Company")".

II. Clarification of the power of the board of directors of the Company to amend the rights attached to any class of shares and subsequent insertion of a new paragraph 3 in Article 5 of the Articles to read as follows:
"In the event that for any reason the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such class

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of shares, to be operated in an economically efficient manner or as a matter of economic rationalisation, the board of directors may decide to amend the rights attached to any class of shares so as to include them in any other existing class of shares and redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class. Such decision will be subject to the right of the relevant shareholders to request, without any charges, the redemption of their shares or, where possible, the conversion of those shares into shares of other classes within the same Sub-Fund or into shares of same or other classes within another Sub-Fund".

III. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the "2002 Law") to a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law") as a result of the repeal of the 2002 Law by the 2010 Law, and subsequent amendment of the second paragraph of Article 4, the current third paragraph of Article 5, the second paragraph of Article 21, the sixth paragraph of Article 24, the second paragraph of Article 27 and Article 32.

IV. Change of denomination of Article 24 from "Article 24.- Closing and Merger of Sub-Funds or classes of shares" into "Article 24.- Closing of Sub-Funds or classes of shares and Merger of Sub-Funds" for clarification purposes.

V. Clerical changes.

VI. Miscellaneous.

As the Meeting is hereby reconvened for a second call, in accordance with the provisions of Article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), and in accordance with the provisions of Article 30 of the Articles, no quorum will be required to decide on the matters mentioned under items 1 to 6 of the agenda and the resolutions on such items will be passed by the affirmative vote of at least two third (2/3) of the shares present or represented and voting at the Meeting.

Should you not be able to attend the Meeting, please complete and sign the proxy form and return it to Alexandra Schmitt (either by facsimile (+352 47 67 33 45) or e-mail to: alexandra.schmitt@caceis.com) prior to 26 June 2013 close of business, and by mail at Caceis Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013068730/755/47.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *27 juin 2013* à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070864/1267/15.

Immobeagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.642.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *25 juin 2013* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070859/1267/15.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sedellco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.443.

—

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SEDELLCO S.A., SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *21 juin 2013* à 10.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072320/750/15.

Vedipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.813.

—

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme VEDIPAR S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *21 juin 2013* à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072322/750/15.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2013 («l'Assemblée») a

- décidé de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs de: Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Monsieur André BIRGET (Président), 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

- décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Michel JANIAK, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

- décidé de nommer aux mandats d'administrateurs:

Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, L- 1150 Bruxelles,

Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a également renouvelé le mandat d'ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour CapitalatWork Alterntive Fund SICAV
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013053248/24.

(130065722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.904.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *26 juin 2013* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070857/1267/15.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.080.

—

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HARMONIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *21 juin 2013* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072332/750/15.

Stratocast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.609.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 15 avril 2013

Le 15 avril 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer le renouvellement du mandat d'administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018;

- de confirmer le renouvellement du mandat d'administrateur de T.C.G. Gestion S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018;

- de confirmer le renouvellement du mandat d'administrateur de CMS Management Services S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018;

- de confirmer le renouvellement du mandat de délégué à la gestion journalière de Luxembourg Corporation Company S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018;

- de confirmer le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de C.A.S. Services S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2013053625/24.

(130065718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 83.924.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *21 juin 2013* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072325/788/17.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi *24 juin 2013* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070856/1267/16.

Scatec Norvège Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.079.

—

Par résolutions prises en date du 7 février 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de José CORREIA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de Christophe DAVEZAC, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- nomination de Chafaï BAIHAT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2013;

- nomination de Emmanuel MOUGEOLLE, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053589/21.

(130065292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.407.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *27 juin 2013* à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l´article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070860/1267/16.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *21 juin 2013* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072326/1023/17.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques Berghmans, Hubert d'Ansembourg, Olivier De Vinck, André Birget et Marc-André Béchet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Vincent Planche,

3. de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour TreeTop Convertible SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013053653/21.

(130065597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 140.670.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *21 juin 2013* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072327/788/17.

Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.522.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *21 juin 2013* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013072331/1023/16.

LREC Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.649.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

LREC Holding AB, a private limited company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556906-4628, having its registered office at Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Sweden,

here represented by Maître Edouard d'Anterroches, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on 21 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "LREC Management S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the portfolio management of one Luxembourg specialised investment fund subject to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "Fund"), and/or analogous foreign structures in accordance with the provisions of chapter 16 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law").

The activity of collective portfolio management of the Fund includes the following functions:

- investment management. In this connection, the Company may, for the account of the Fund, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Fund under management. This enumeration is not exhaustive;

- administration of the Fund. This function includes namely (i) the valuation of the Fund's portfolio investments and the pricing of the units, (ii) the issue and redemption of the units of the Fund, (iii) the maintenance of units holder registers, and (iv) the record keeping of transactions.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose as well as any other activity authorised under all applicable laws.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under chapter 16 of the 2010 Law relating to undertakings for collective investment.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares (the "Shares") with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, each fully paid-up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Shares will entitle the holders thereof to the rights set forth in Article 22.6.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

14.4 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to managers in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

19.2 No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Independent Auditor(s).

20.1 The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or more independent auditors.

20.2 The independent auditor(s) shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his/their office term and fees.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 The net results of the Company recorded in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and charges, constitute the distributable profit for the Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution rights described above.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one thousand two hundred fifty (1,250) Shares issued by the Company have been subscribed by LREC Holding AB, aforementioned, for the price of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-).

The Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Sven Dahlin, born in Stockholm, Sweden, on 7 October 1971, professionally residing at Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Sweden, chairman of the board of managers;

- Lars-Erik Nyman, born in Stockholm, Sweden, on 1 June 1958, professionally residing at Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Sweden; and

- Asa Ahlund, born in Malmö, Sweden, on 4 February 1980, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Grant Thornton Lux Audit S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A COMPARU:

LREC Holding AB, une private limited company constituée et existant selon les lois du Royaume de Suède, immatriculée au Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556906-4628, ayant son siège social à Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Suède,

dûment représentée par Maître Edouard d'Anterroches, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 21 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LREC Management S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la gestion de portefeuille d'un fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois régis par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (le «Fonds»), et/ou de structures étrangères analogues en conformité avec les dispositions du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

L'activité de gestion collective de portefeuille du Fonds comprend les fonctions suivantes:

- gestion des investissements. À cet égard, la Société peut, pour le compte du Fonds, (i) fournir des conseils en placement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et livrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs admis, (iv) exercer tous les droits de vote afférents aux titres détenus par le Fonds sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive;

- administration du Fonds. Cette fonction comprend notamment (i) l'évaluation des investissements de portefeuille du Fonds et la fixation du prix des parts, (ii) l'émission et le rachat des parts du Fonds, (iii) la tenue des registres des porteurs de parts, et (iv) la tenue des registres des transactions.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social, ainsi que toute autre activité autorisée en vertu des lois applicables.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle, ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres biens ne doit être qu'une activité accessoire.

La Société pourra exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi de 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250,-) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chacune entièrement libérée.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Parts Sociales confèrent à leurs détenteurs les droits énoncés à l'Article 22.6.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont élus et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements qu'ils auraient pris régulièrement au nom de la Société. Ils sont uniquement mandataires sociaux et, à ce titre, sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

14.4 La Société devra indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire/associé ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fera pas obstacle à d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants par écrit, facsimile, e-mail ou par tout autre moyen de communication similaire, au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

19.2 Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt en rapport avec ledit contrat ou ladite transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés des autres sociétés ou firmes en question. Tout gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires. Au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait sur une telle affaire à la prochaine assemblée générale des associés.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Les opérations de la Société, y compris notamment sa comptabilité et ses affaires fiscales ainsi que les déclarations d'impôts ou tous autres rapports requis par la législation luxembourgeoise, seront surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés.

20.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) sera (seront) désignés(s) et révoqué(s) par les associés réunis en assemblée générale qui fixera la durée de son (leur) mandat, ainsi que ses (leurs) émoluments.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Le résultat net de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges, constitue le bénéfice distribuable pour les Parts Sociales.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux droits aux distributions décrits ci-dessus.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les mille deux cent cinquante (1.250,-) Parts Sociales émises par la Société ont été souscrites par LREC Holding AB, susmentionnée, pour un prix de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.600,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Sven Dahlin, né à Stockholm, Suède, le 7 octobre 1971, résidant professionnellement à Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Suède, président du conseil de gérance;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lars-Erik Nyman, né à Stockholm, Suède, le 1 juin 1958, résidant professionnellement à Sergels Torg 12, SE-111 57 Stockholm, Suède; et

Asa Ahlund, née à Malmö, Suède, le 4 février 1980, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à approuver le premier exercice social de la Société:

Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. D'ANTERRROCHES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23483. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072851/580.

(130089300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 94.724.

Nareco Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 79.145.

—

PROJET DE FUSION

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame, (matricule 20032215301) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 94724, constituée sous la dénomination de PHAEATIA S.A. par acte du 18 juillet 2003, par devant Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 875 du 27 août 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 69 du 10 janvier 2008,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 juin 2013.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme NARECO LIBERTY S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame (matricule 20002234263) inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 79145, constituée par acte du 28 novembre 2000, reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 455 du 19 juin 2001,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 juin 2013.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) La société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme NARECO LIBERTY S.A., et s'élevant à 31.000.-Eur (trente-et-un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31.-Eur (trente-et-un Euros) chacune.

2) La société anonyme CM PARTICIPATIONS S.A., (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société anonyme NARECO LIBERTY S.A., (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La société anonyme NARECO LIBERTY S.A., (encore appelée la société absorbée) possède un immeuble sis à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté.

4) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1 er juillet 2013.

5) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

6) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

7) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

9) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 6) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

10) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

11) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société absorbée.

12) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/06/2013. Relation: EAC/2013/7195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 juin 2013.

Référence de publication: 2013074145/96.

(130091450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Arche Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.756.

—

In the year two thousand and and thirteen,

on the fifteenth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Arche Associates" (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 08 November 2012, published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3033 on 14 December 2012, the Company being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) in section B under number 172 756 and having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

The articles of association of the Company have never been amended since.

The Meeting was declared open by Mr Pierre ANGÉ, employee, taking the chair of the meeting and professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Catherine DE WAELE, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Emilie BOVRISSE, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the same meeting.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I) The agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Decision to increase the share capital of the Company by an amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (2'100'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (2'400'000.- EUR) divided into twenty-four thousand (24'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each to an amount of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (4'500'000.- EUR) to be divided into forty-five thousand (45'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share, by a contribution in cash of the prementioned amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (2'100'000- EUR).

2.- Decision to issue, without payment of any share premium, twenty-one thousand (21'000) new ordinary shares, each with par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' Meeting on, and to accept the subscription and full payment in cash of all these new issued shares by the current shareholders (i) the company "F2O S.A.", with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to fifteen thousand (15'000) new shares against payment in cash of an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR), (ii) the company "Perennity S.A.", a company having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to four thousand (4'000) new shares against payment in cash of an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) and (iii) the company "DASA S.A.", a company having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to two thousand (2'000) new shares against payment in cash of an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR).

3.- Decision to amend Article five (5), paragraph 5.1 Oustanding share capital of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect said capita increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by each shareholder are indicated in an attendance list which will remain attached to the present deed in order to be filed with such notarial deed, after having been signed by the shareholders or their attorneys, the members of the board and the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The proxies of the represented shareholders having been signed ne varietur by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

III) It appears from the attendance list that all the twenty-four thousand (24'000) ordinary shares representing the entire current share capital of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (2'400'000.- EUR) are present or represented at the Meeting, and all the shareholders present or represented unanimously waive the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to them in advance; and the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda

After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (2'100'000.- EUR) in order to raise it from its current amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (2'400'000.- EUR) divided into twenty-four thousand (24'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each to an amount of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (4'500'000.- EUR) to be divided into forty-five thousand (45'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share, by a contribution in cash of the prementioned amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (2'100'000.- EUR).

Second resolution

The Meeting RESOLVES to issue without payment of any share premium twenty-one thousand (21'000) new ordinary shares, each with par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR), each share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' Meeting on, and to accept the subscription of all of these new issued shares as well as their full payment in cash by the current shareholders (i) the company "F2O S.A.", with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to fifteen thousand (15'000) new shares against payment in cash of an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR), (ii) the company "Perennity S.A.", a company having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to four thousand (4'000) new shares against payment in cash of an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR) and (iii) the company "DASA S.A.", a company having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, up to two thousand (2'000) new shares against payment in cash of an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR).

Intervention - Subscription - Payment

There now appeared:

Mr Pierre ANGÉ, employee, professionally residing at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as a special attorney on behalf of "F2O S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 09 April 2013 such proxy, after having been signed ne varietur by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

Said proxyholder declared, for and on behalf of "F2O S.A.", to subscribe to fifteen thousand (15'000) newly issued ordinary shares of the Company by way of a contribution in cash in an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (1'500'000.- EUR);

There further appeared:

Mr Pierre ANGÉ, prenamed,

acting as a special attorney on behalf of "Perennity S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 09 April 2013 such proxy, after having been signed ne varietur by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

Said proxyholder declared, for and on behalf of "Perennity S.A.", to subscribe to four thousand (4'000) newly issued ordinary shares of the Company by way of a contribution in cash in an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (400'000.- EUR);

There appeared again:

Mr Pierre ANGÉ, prenamed,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

acting as a special attorney on behalf of "DASA S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 09 April 2013 such proxy, after having been signed ne varietur by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

Said proxyholder declared, for and on behalf of "DASA S.A.", to subscribe to two thousand (2'000) newly issued ordinary shares of the Company by way of a contribution in cash in an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR).

Following said subscriptions and full payments in cash, the aggregate amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (2'100'000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid, which remain at the entire disposal of the Company.

Third resolution

In order to reflect the above share capital increase, the Meeting RESOLVES to amend the first paragraph (5.1) of article 5 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Share capital.

"5.1. Outstanding share capital.

The share capital is set at FOUR MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (4'500'000.- EUR) divided into forty-five thousand (45'000) ordinary shares with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be two thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with Us the undersigned notary this deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille treize,

le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire Assemblée») des actionnaires de «Arche Associates» (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné en date du 08 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3033 du 14 décembre 2012,

laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 172 756, et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privée, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2'100'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (2'400'000.- EUR) divisé en vingt-quatre mille (24'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4'500'000.- EUR) qui sera divisé dès

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

lors en quarante-cinq mille (45'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, par un apport en numéraire du montant prémentionné de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2'100'000.- EUR).

2.- Décision d'émettre, sans paiement d'une prime d'émission quelconque, vingt et un mille (21'000) nouvelles actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et d'accepter la souscription et la libération en numéraire de la totalité de ces nouvelles actions émises, par les actionnaires existants (i) la société «F2O S.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à quinze mille (15'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR), (ii) la société «Perennity s.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à quatre mille (4'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.-EUR) et (iii) la société «DASA S.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à deux mille (2'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR).

3.- Décision de modifier l'Article cinq (5) alinéa 5.1. Capital social souscrit de la Société, afin de refléter ladite augmentation de capital.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-quatre mille (24'000) actions représentant l'intégralité du capital social actuel de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (2'400'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à l'unanimité à l'exigence de la notice de convocation, déclarant avoir pleine connaissance de l'objet des résolutions à adopter, qui leur a été communiqué à l'avance, et l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une augmentation de capital social de la Société à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2'100'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (2'400'000.-EUR) divisé en vingt-quatre mille (24'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4'500'000.- EUR) qui sera divisé dès lors en quarante-cinq mille (45'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, par un apport en numéraire du montant prémentionné de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2'100'000.- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre, sans paiement d'une prime d'émission quelconque, vingt et un mille (21'000) nouvelles actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et d'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire de la totalité de ces nouvelles actions émises, par les actionnaires existants (i) la société «F2O S.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à quinze mille (15'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR), (ii) la société «Perennity s.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à quatre mille (4'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) et (iii) la société «DASA S.A.», une société anonyme avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à deux mille (2'000) nouvelles actions contre paiement en numéraire de la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «F2O S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

en vertu de la procuration donnée le 09 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

Ledit mandataire a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «F2O S.A.» à quinze mille (15'000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, par un apport en numéraire d'une somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR);

Est encore intervenu aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «Perennity S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de la procuration donnée le 09 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

Ledit mandataire a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «Perennity S.A.» à quatre mille (4'000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, par un apport en numéraire d'une somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR);

Est encore intervenu aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «DASA S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de la procuration donnée le 09 avril 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement,

Ledit mandataire a déclaré souscrire, au nom et pour compte de «DASA S.A.» à deux mille (2'000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, par un apport en numéraire d'une somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR).

Suite à ces souscriptions et libérations intégrales en numéraire, le montant total de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2,100,000.- EUR) est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve en a été fournie au notaire instrumentant et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés, qui demeurent à l'entière disponibilité de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa (5.1) de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social souscrit

«Le capital social souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4'500'000.- EUR) divisé en quarante-cinq mille (45'000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) par action.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, C. DE WAELE, E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2013. Relation: EAC/2013/5099. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013051085/270.

(130063308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Novimind, Société à responsabilité limitée,

(anc. Masaga S.A.).

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 139.880.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 avril 2013.

Pour la société

Jöelle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013052877/14.

(130064165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

OCM Luxembourg Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. OCM Luxembourg Container Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.574.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013052901/12.

(130064137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Milano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 117.787.

—

JOINT TERMS OF MERGER

regarding the cross-border merger of

MILANO INVESTMENTS S.À R.L.

as acquiring company

and

KÜCHEN HOLDING GMBH

as transferring company

The management of Milano Investments S.à r.l. and the management of Küchen Holding GmbH have drawn up the following joint terms of cross-border merger (hereinafter referred to as "Terms of Merger"). Milano Investments S.à r.l. and Küchen Holding GmbH hereby enter into the Terms of Merger:

1. Merging companies.

1.1 Milano Investments S.à r.l. is a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with seat in Esch-sur-Alzette, having its registered address at 97, rue Jean-Pierre Michels, 4243 Esch-sur-Alzette, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 117.787 ("Milano S.à r.l.").

1.2 Küchen Holding GmbH is a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), with seat in Munich and having its business address at 97, rue Jean-Pierre Michels, 4243 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, registered with the Commercial Register of the local court of Munich under number HRB 163603 ("KH GmbH" and together with Milano S.à r.l., the "Merging Companies").

1.3 The share capital of KH GmbH amounts to EUR 5,552,200 and is fully paid in.

1.4 Milano S.à r.l. is the sole shareholder of KH GmbH holding all existing six shares with nominal values between EUR 45,350 and EUR 2,388,350.

1.5 The share capital of Milano S.à r.l. amounts to EUR 12,500 and is fully paid in.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.6 The articles of association of Milano S.à r.l., as valid as of the date hereof, are attached to these Terms of Merger as Annex 1.6. The articles of association of Milano S.à r.l. will not be changed in the course of the merger.

1.7 The Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies.

1.8 The Merging Companies do neither have employees nor employee representation bodies.

2. Merger and transfer of assets.

2.1 The Merger shall be consummated pursuant to sections 122a et seq. German Transformation Act ("UmwG"), the provisions of chapter XIV of the Luxembourg Law Governing Commercial Companies of August 10, 1915 as amended from time to time ("LSC"), and the legal requirements of the directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of October 26, 2005 on cross-border mergers.

2.2 According to sections 122a (2), 2 no. 1 UmwG and article 257, 274 LSC, all assets and liabilities of KH GmbH (Vermögen als Ganzes), with all rights and obligations attached thereto, will be transferred by way of universal succession in title (Gesamtrechtsnachfolge) to Milano S.à r.l. under dissolution without liquidation of KH GmbH (merger by means of absorption (Verschmelzung durch Aufnahme)) (the "Merger").

3. Closing balance, effective date.

3.1 The Merger will become effective as of the day of the publication of the resolution of the shareholders of Milano S.à r.l. approving the Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3.2 The Merger is based on the balance sheet of Milano S.à r.l. as of 31.12.2012 and on the balance sheet of KH GmbH as of 31.12.2012, which shall be the closing balance sheet.

3.3 The transfer of the assets of KH GmbH to Milano S.à r.l. shall take effect for accounting and book keeping purposes on 01.01.2013 (12:00 a.m. CET) (the "Effective Date"). As from the Effective Date on, all actions and transactions of KH GmbH shall be deemed to be taken, concluded and executed by Milano S.à r.l. for accounting and book keeping purposes. Milano S.à r.l. will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of KH GmbH. The rights and claims comprised in the assets of KH GmbH shall be transferred to Milano S.à r.l. with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3.4 The shareholders of Milano S.à r.l. have, within one month from the publication of the Terms of Merger in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered offices of the Merging Companies to all documents listed in article 267 (1) (a), (b), (c) and (d) LSC and may obtain copies thereof, free of charge.

4. Evaluation of assets and liabilities. Milano S.à r.l. will assume the assets and liabilities which will be transferred from KH GmbH to Milano S.à r.l. by way of the Merger at book value and record such assets and liabilities in its financial statements accordingly.

5. Consideration, cash compensation.

5.1 As Milano S.à r.l. is the sole shareholder of KH GmbH, the Merger is consummated without consideration. According to articles 278 and 261 (2) (b), (c) and (d) LSC, the Merger takes place without an increase of the share capital of the acquiring company and without the granting of shares in the acquiring company to the shareholder of the transferring company. Furthermore, in accordance with Section 122c (3) UmwG, no details pursuant to Section 122c (2) no. 2, no. 3 and no. 5 UmwG regarding the exchange of shares are required to be set forth in the Terms of Merger.

5.2 A cash compensation offer pursuant to section 122i (1) UmwG is not made and not required to be made as Milano S.à r.l. is the sole shareholder of KH GmbH and therefore a resolution of the shareholders of KH GmbH is not required. A cash compensation (soulte) pursuant to article 259 LSC is not paid.

6. Special rights and benefits.

6.1 Neither in KH GmbH nor in Milano S.à r.l. there are shareholders with special rights (Sonderrechte) or holders of securities other than shares. Therefore, no rights pursuant to section 122c (2) no. 7 UmwG or article 261 (2) (f) LSC are granted to any such shareholders or persons nor are any special measures intended for such persons.

6.2 No special benefits pursuant to section 122c (2) no. 8 UmwG or article 261 (2) (g) LSC have been granted to experts who examine the Terms of Merger or to members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies and no such benefits will be granted in connection with the Merger.

7. Arrangements for the determination of employee participation rights.

7.1 As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the member state of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in article 261 (4) (c) LSC have to be made.

7.2 Arrangements for employee participation as provided for under sections 6 et seq. of the Act on Employee Participation in case of Cross-Border Mergers (Gesetz über die Mitbestimmung der Arbeitnehmer bei einer grenzüberschreitenden Verschmelzung - „MgVG") are not required, as Milano S.à r.l. will not be subject to the German employee participation system after the merger (section 3 (1) MgVG).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8. Expected effects of the merger on employment.

8.1 Neither Milano S.à r.l. nor KH GmbH have employees. There are no works councils nor co-determined supervisory boards at Milano S.à r.l. or KH GmbH.

8.2 The management of Milano S.à r.l. currently consists of Mr. Claude Lang, Mr. Henid Ramdedovic and Mr. Kim Mathekowitsch. It is not intended to change the composition of the management of Milano S.à r.l. in connection with the Merger.

9. Corporate approval.

9.1 Pursuant to article 263 (1) LSC, the resolution to effect the Merger shall be adopted by the shareholders' meeting of Milano S.à r.l.

9.2 As Milano S.à r.l. is the sole shareholder of KH GmbH, an approving shareholders' resolution of the shareholders' meeting of KH GmbH is not required pursuant to section 122g (2) UmwG and articles 279 (2) and 263 (1) LSC.

10. Miscellaneous.

10.1 KH GmbH does not own real estate.

10.2 All costs, expenses, taxes and charges related to this Terms of Merger and its implementation shall be borne by Milano S.à r.l..

10.3 The books and records of KH GmbH will be held at the registered office of Milano S.à r.l. for the period legally prescribed.

10.4 If any court of competent jurisdiction holds any provision of this Terms of Merger invalid or unenforceable, the other provisions of this Terms of Merger shall remain in full force and effect. The invalid or unenforceable provision shall be deemed to have been replaced by a valid, enforceable and fair provision which comes as close as possible to the intentions of the Parties hereto at the time of the conclusion of this Terms of Merger. The same applies in case this Terms of Merger should contain any unintentional gaps. It is the express intent of the Parties that the validity and enforceability of all other provisions of this Agreement shall be maintained and that this Section 10.4 shall not merely result in a reversal of the burden of proof.

10.5 In case of discrepancies between the German and the English version of this Terms of Merger, the German version shall prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN

bezüglich der grenzüberschreitenden Verschmelzung der

MILANO INVESTMENTS S.À R.L.
als übernehmende Gesellschaft

und der

KÜCHEN HOLDING GMBH
als übertragende Gesellschaft

Die Geschäftsführung der Milano Investments S.à r.l. und die Geschäftsführung der Küchen Holding GmbH haben diesen gemeinsamen Verschmelzungsplan aufgestellt (im Folgenden „Verschmelzungsplan"). Die Milano Investments S.à r.l. und die Küchen Holding GmbH vereinbaren hiermit folgenden Verschmelzungsplan:

1. Verschmelzende Gesellschaften.

1.1 Milano Investments S.à r.l. ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) mit Sitz in Esch-sur-Alzette, mit eingetragener Anschrift in 97, rue Jean-Pierre Michels, 4243 Esch-sur-Alzette, Luxemburg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter B 117.787 („Milano S.à r.l.").

1.2 Küchen Holding GmbH ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht mit Sitz in München, mit Geschäftsanschrift in 97, rue Jean-Pierre Michels, 4243 Esch-sur-Alzette, Luxemburg und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der HRB 163603 („KH GmbH" und zusammen mit Milano S.à r.l., die „Verschmelzenden Gesellschaften").

1.3 Das Stammkapital der KH GmbH beträgt EUR 5.552.200 und ist voll einbezahlt.

1.4 Milano S.à r.l. ist alleinige Gesellschafterin der KH GmbH und hält alle sechs existierenden Geschäftsanteile mit Nennbeträgen zwischen EUR 45.350 und EUR 2.388.350.

1.5 Das Stammkapital der Milano S.à r.l. beträgt EUR 12.500 und ist voll einbezahlt.

1.6 Der zum Zeitpunkt dieses Vertrages gültige Gesellschaftsvertrag der Milano S.à r.l. ist diesem Verschmelzungsplan als Annex 1.6 beigefügt. Der Gesellschaftsvertrag der Milano S.à r.l. wird im Rahmen dieser Verschmelzung nicht geändert.

1.7 Die Verschmelzenden Gesellschaften wurden weder aufgelöst oder für insolvent erklärt, noch wurde ein Zahlungsstop seitens der Verschmelzenden Gesellschaften erklärt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.8 Die Verschmelzenden Gesellschaften haben weder Arbeitnehmer noch Arbeitnehmervertretungen.

2. Vermögensübertragung.

2.1 Die Verschmelzung soll nach den §§ 122 a ff. UmwG, den Regelungen des Kapitels XIV des Luxemburgischen Gesetzes über Unternehmen vom 10. August 1915 in der aktuellen Fassung („LSC") und den rechtlichen Anforderungen der Richtlinie 2005/56/EC über grenzüberschreitende Verschmelzungen des Europäischen Parlaments und des Europäischen Rates vom 26. Oktober 2005 vollzogen werden.

2.2 Gemäß §§122 a Abs. 2, 2 Nr. 1 UmwG und Artikel 257, 274 LSC wird das Vermögen der KH GmbH als Ganzes, mit allen Rechten und Pflichten im Wege der Gesamtrechtsnachfolge auf die Milano S.à r.l. durch eine Verschmelzung durch Aufnahme unter Ausschluss der Abwicklung der KH GmbH (die „Verschmelzung") übertragen.

3. Schlussbilanz, Verschmelzungsstichtag.

3.1 Die Verschmelzung wird wirksam am Tag, an dem der Gesellschafterbeschluss der Milano S.à r.l., der die Verschmelzung beschließt, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations bekanntgegeben wird.

3.2 Die Verschmelzung basiert auf der Bilanz der Milano S.à r.l. zum 31.12.2012 sowie auf der Bilanz der KH GmbH zum 31.12.2012, welche die Schlussbilanz darstellt.

3.3 Die Übertragung des Vermögens der KH GmbH auf die Milano S.à r.l. erfolgt für Rechnungslegungs- und Buchhaltungszwecke am 01.01.2013 (0:00 Uhr CET) (der „Verschmelzungsstichtag"). Vom Verschmelzungsstichtag an gelten alle Handlungen und Transaktionen der KH GmbH für Rechnungslegungs- und Buchhaltungszwecke als von der Milano S.à r.l. vorgenommen, abgeschlossen und durchgeführt. Die Milano S.à r.l. wird insbesondere sämtliche Verbindlichkeiten und Zahlungsverpflichtungen der KH GmbH als eigene Verbindlichkeiten übernehmen. Sämtliche Rechte und Ansprüche im Vermögen der KH GmbH werden auf die Milano S.à r.l. mit sämtlichen dafür bestellten dinglichen oder persönlichen Sicherheiten übertragen.

3.4 Die Gesellschafter der Milano S.à r.l. haben innerhalb eines Monats nach Bekanntgabe dieses Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Zugang zu allen in Artikel 267 (1) (a), (b), (c) und (d) LSC aufgeführten Dokumenten in den Geschäftsräumen der Verschmelzenden Gesellschaften und können kostenfrei Fotokopien davon erhalten.

4. Bewertung des Vermögens und der Verbindlichkeiten. Die Milano S.à r.l. übernimmt das im Rahmen der Verschmelzung von der KH GmbH auf die Milano S.à r.l. zu übertragende Vermögen zum Buchwert und wird die Vermögenspositionen in der Rechnungslegung entsprechend berücksichtigen.

5. Gegenleistung, Barabfindung.

5.1 Da die Milano S.à r.l. die einzige Gesellschafterin der KH GmbH ist, wird die Verschmelzung ohne Gegenleistung vollzogen. Gemäß Artikel 278 und 261 Abs. 2 b, c und d LSC findet keine Kapitalerhöhung bei der übertragenden Gesellschaft statt und es werden keine neuen Geschäftsanteile an der übertragenden Gesellschaft ausgegeben. Gemäß § 122 c Abs. 3 UmwG entfällt die Angabepflicht über den Umtausch der Anteile nach § 122 c Abs. 2 Nr. 2, Nr. 3 und Nr. 5 UmwG im Verschmelzungsplan.

5.2 Ein Abfindungsgebot gemäß § 122 i Abs. 1 UmwG wird weder unterbreitet noch ist es erforderlich, da die Milano S.à r.l. die einzige Gesellschafterin der KH GmbH ist und entsprechend ein Gesellschafterbeschluss der KH GmbH nicht erforderlich ist. Eine Barabfindung (soulte) gemäß Artikel 259 LSC wird nicht gezahlt.

6. Sonderrechte und Vorteile.

6.1 Es gibt bei der KH GmbH und der Milano S.à r.l. keine mit Sonderrechten ausgestatteten Gesellschafter oder Inhaber von anderen Wertpapieren als Geschäftsanteile. Entsprechend wurden keine besonderen Rechte gemäß § 122 c Abs. 2 Nr. 7 UmwG oder Artikel 261 Abs. 2 f LSC an solche Gesellschafter oder Personen gewährt, oder Maßnahmen für solche Personen vorgeschlagen.

6.2 Besondere Vorteile im Sinne des § 122 c Abs. 2 Nr. 8 UmwG oder Artikel 261 Abs. 2 g LSC an Sachverständige, die den Verschmelzungsplan prüfen, oder Mitglieder der Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts-, oder Kontrollorgane der Verschmelzenden Gesellschaften wurden und werden im Rahmen der Verschmelzung nicht gewährt.

7. Verfahren bezüglich der Bestimmung der Mitbestimmung der Arbeitnehmer.

7.1 Da keine der Verschmelzenden Gesellschaften den nationalen Arbeitnehmermitbestimmungsgesetzen des Mitgliedsstaates der Europäischen Union unterfällt, in dem sie ihren eingetragenen Sitz hat, sind Verfahren bezüglich der Mitbestimmung von Arbeitnehmer gemäß Artikel 261 Abs. 4 c LSC nicht erforderlich.

7.2 Ein Verfahren zur Beteiligung der Arbeitnehmer gemäß §§ 6 ff des Gesetzes über die Mitbestimmung der Arbeitnehmer bei einer grenzüberschreitenden Verschmelzung („MgVG") ist nicht notwendig, da die Milano S.à r.l. nach der Verschmelzung nicht dem deutschen Arbeitnehmermitbestimmungsrecht unterfällt (§ 3 Abs. 1 MgVG).

8. Voraussichtliche Auswirkungen auf die Beschäftigung.

8.1 Weder die Milano S.à r.l. noch die KH GmbH haben Arbeitnehmer. Es gibt weder Betriebsräte noch mitbestimmte Aufsichtsräte in der Milano S.à r.l. oder der KH GmbH.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.2 Die Geschäftsführung der Milano S.à r.l. besteht zur Zeit aus Hr. Claude Lang, Hr. Henid Ramdedovic und Hr. Kim Mathekowitsch. Eine Änderung der Besetzung der Geschäftsführung der Milano S.à r.l. im Rahmen der Verschmelzung ist nicht beabsichtigt.

9. Zustimmung der Gesellschafter.

9.1 Gemäß Artikel 263 Abs. 1 LSC wird der Beschluss zur Umsetzung der Verschmelzung von der Gesellschaftsversammlung der Milano S.à r.l. gefasst.

9.2 Da die Milano S.à r.l. einzige Gesellschafterin der KH GmbH ist, ist ein zustimmender Gesellschafterbeschluss der Gesellschafterversammlung der KH GmbH gemäß § 122 g Abs. 2 UmwG und Artikel 279 Abs. 2 und 263 Abs. 1 LSC nicht notwendig.

10. Verschiedenes.

10.1 Die KH GmbH hat keinen Grundbesitz.

10.2 Sämtliche Kosten, Aufwendungen, Steuern und Gebühren im Rahmen dieses Verschmelzungsplans und seines Vollzuges werden von der Milano S.à r.l. getragen.

10.3 Die Geschäftsbücher und Aufzeichnungen der KH GmbH werden am eingetragenen Geschäftssitz der Milano S.à r.l. für die gesetzlich vorgeschriebene Dauer aufbewahrt.

10.4 Sollte ein zuständiges Gericht eine Bestimmung dieses Verschmelzungsplans für unwirksam oder undurchsetzbar halten, so wird die Wirksamkeit und Durchsetzbarkeit der übrigen Bestimmungen dieses Verschmelzungsplans davon nicht berührt. Die nichtige oder undurchsetzbare Bestimmung ist als durch diejenige wirksame und durchsetzbare Bestimmung ersetzt anzusehen, die dem mit der nichtigen oder nicht durchsetzbaren Bestimmung verfolgten Zweck zum Zeitpunkt des Abschlusses dieses Verschmelzungsplans am nächsten kommt. Entsprechendes gilt für den Fall, dass diese Vereinbarung eine unbeabsichtigte Regelungslücke aufweisen sollte. Es ist der ausdrückliche Wille der Vertragsparteien, dass die Wirksamkeit und Durchsetzbarkeit aller anderen Regelungen beibehalten wird und dieser Abschnitt 10.4 nicht lediglich zu einer Beweislastumkehr führt.

10.5 Sollten Unterschiede zwischen der deutschen und der englischen Fassung dieses Verschmelzungsplanes bestehen, so ist nur die deutsche Fassung maßgeblich.

STATUTS COORDONNES

à la date du 19 avril 2007

UPDATED ARTICLES OF ASSOCIATION

as at 19 April 2007

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MILANO INVESTMENTS S.à r.l (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the extraordinary general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares in registered form with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

8.3. The general meeting of shareholders may, with a majority of two-thirds of the share capital, adopt rules of procedure for the manager(s) of the Company. The rules of procedure are binding on the manager(s).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of a manager of the Company, in case only one manager has been appointed, or by joint signature of two managers of the Company, in case several managers have been appointed, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12:1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a shareholders owning two-thirds or more of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la version française du texte qui précède:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MILANO INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

8.3. L'assemblée générale des associés peut, à la majorité des deux tiers du capital social, adopter des règles de procédure pour les gérants de la Société. Les règles de procédure ont un effet contraignant à l'égard du/des gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant de la Société en cas de gérant unique, ou par la signature conjointe de deux gérants de la Société si plusieurs gérants ont été nommés, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins les deux tiers du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

POUR COPIE CONFORME DES STATUTS,
COORDONNES à LA DATE DU 19 avril 2007
Signé à Luxembourg, le 7 juin 2007.

TRUE CERTIFIED COPY OF THE UPDATED
ARTICLES OF INCORPORATION AS AT 19 April 2007
Signed in Luxembourg, this 7 June 2007.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2013074442/536.
(130091336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

BALDIES A.s.b.l., Association de Motocyclistes BALDIES A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7243 Bereldange, 64, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg F 9.516.

—

STATUTS

Dénomination, Siège et Durée

Art. 1 er . L'association est dénommée «Association de Motocyclistes BALDIES A.s.b.l.».

Les pseudonymes «BALDIES A.s.b.l.» ou plus simplement «BALDIES» peuvent être utilisés.

Le siège social est situé au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Béreldange.

Le Conseil d'administration reste habilité à transférer le siège dans tout autre endroit de la commune.

L'association est créée pour une durée illimitée.

Objet

Art. 2. Elle a pour objet le déplacement de loisir en motocyclette et toutes les activités y afférant.

L'association se réserve le droit de poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à faciliter sa réalisation.

Les règles régissant les activités de l'association sont fixées par un règlement édité par l'association.

L'association et ses membres adhèrent donc à cette activité et ses statuts sont à respecter par tous les membres.

Membres

Art. 3. L'association définit les différentes catégories de membres qui la compose comme suit:

1. membre actif (licencié):

toute personne titulaire du permis moto A2 ou A1 disposant d'une moto ou d'un sidecar de type routier classique ou chopper de la marque Triumph en ordre de rouler ainsi que de l'équipement nécessaire à une conduite en toute sécurité afin de participer aux sorties en moto prévues par l'association;

2. membre inactif:

toute personne non titulaire d'un permis moto ou ne pouvant pas disposer d'une moto de la marque Triumph en ordre de rouler mais susceptible d'accompagner les sorties en moto soit en passager avec un équipement adéquat soit par d'autres moyens de déplacement;

3. membre d'honneur:

toute personne extérieure ou membre aidant l'association à progresser dans ses objectifs de manière significative grâce à ses connaissances et/ou expériences particulières;

4. membre bienfaiteur:

toute personne extérieure ou membre ayant aidé à l'installation de l'association et/ou contribuant régulièrement à faire progresser l'association par des apports en espèce et/ou en nature substantiels et/ou grâce à ses connaissances et/ou expériences particulières.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Peut devenir membre actif toute personne qui en présente la demande et qui satisfait aux critères tels qu'énumérés ci-dessous:

1. être titulaire d'un permis de conduire moto cat. A2 ou A1;
2. disposer d'une moto ou sidecar de type routier classique ou chopper de la marque Triumph en ordre de rouler;
3. disposer de l'équipement nécessaire à une conduite en toute sécurité;
4. avoir un comportement honorable;
5. avoir de bonnes mœurs;
6. avoir l'esprit de camaraderie.

Peut devenir membre inactif, toute personne satisfaisant aux critères 4, 5 et 6 énumérés ci-dessus, et qui paye la cotisation annuelle.

L'acceptation des demandes de membre actif comme de membre inactif doit être votée à la majorité absolue du Conseil d'administration.

Démission d'un membre

Art. 4. Chaque membre peut se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par écrit au président du Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre n'ayant pas régler la cotisation annuelle dans un délai de 3 mois à partir de l'échéance de la cotisation.

Exclusion d'un membre

Art. 5. Un membre actif pourra être exclu de l'association:

1. S'il n'observe pas les statuts et/ou règlements édictés en vertu des statuts.
2. S'il se livre à des actes et/ou paroles nuisibles à la bonne exécution des objectifs de l'association et/ou à la discipline nécessaire pour sauvegarder la bonne marche des activités.
3. Si par des critiques non-fondées et réitérées il dérange le fonctionnement des organismes de l'association, tels que assemblée, conseil d'administration, commissions etc..

Il suffit cependant qu'un seul des points 1 à 3, énumérés ci-dessus, soit établi pour opérer l'exclusion qui est prononcée par l'Assemblée Générale par vote secret et à la majorité de deux tiers des voies.

Le membre ainsi exclu jouit cependant d'un droit d'appel.

Aucun remboursement de cotisation n'est dû à un membre exclu ou à un membre démissionnaire.

Assemblée générale:

Art. 6. L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par année au cours du mois de mai. Elle est convoquée par le Conseil d'administration par lettre circulaire contenant l'ordre du jour qui doit parvenir aux membres au moins huit jours avant le terme fixé.

Toute proposition signée d'un nombre égale au vingtième de la dernière liste de membre annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire ou des assemblées générales extraordinaires sont prises à la majorité simple des voies des membres actifs présents ou représentés, sauf dans les cas particuliers repris aux articles 13, 14 et 15.

Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale:

1. La modification des statuts;
2. La nomination et la révocation du Conseil d'administration;
3. L'approbation du budget et des comptes;
4. La fixation des cotisations et la vérification des contrats d'assurances RC à jour;
5. La dissolution de l'association;
6. L'exclusion d'un membre actif conformément aux dispositions de l'article 5;
7. La détermination des modes de liquidation.

Art. 7. Les cotisations des diverses catégories de membres sont fixées par l'Assemblée générale.

Art. 8. Tous les membres actifs, inactifs, d'honneur et bienfaiteurs sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire. Le droit de vote incombe uniquement aux membres actifs, toutefois les membres inactifs, protecteurs et d'honneur peuvent contribuer par leurs bons conseils, leur voix est donc uniquement consultative et non délibératoire.

Un membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif ou inactif, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut présenter plus d'une procuration.

Pour chaque décision les membres actifs ont droit à une voix.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Les textes des modifications doivent être divulgués aux membres actifs avec la convocation à l'Assemblée générale qui y statuera.

Art. 10. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs qui forment le Conseil d'administration. Leur nombre en est de trois à sept.

Le président est élu par vote séparé de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration choisit son vice-président, son secrétaire et son trésorier entre ses membres.

Art. 11. Les administrateurs sont élus en principe pour le terme d'un an à la majorité simple des voix. L'Assemblée générale procédera annuellement au renouvellement par moitié des mandats. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 12. L'Assemblée générale ordinaire choisit annuellement un ou deux commissaires aux comptes qui ont la mission du contrôle de la gestion financière de l'association.

A la demande d'au moins un cinquième des membres ou, si la bonne gestion de l'association l'exige, le Conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée d'après le même mode que l'Assemblée générale ordinaire.

Le ou les commissaires feront rapport de leurs opérations de contrôle à l'Assemblée générale ordinaire qui décide de l'approbation ou du rejet des comptes. Il appartient donc à l'Assemblée générale d'accorder la décharge au Conseil d'administration et plus spécialement au trésorier.

Art. 13. Les délibérations concernant, en particulier, la modification des statuts, l'exclusion de membre actif ou la dissolution de l'association ne peuvent se faire qu'en présence d'au moins les deux tiers des membres actifs ou de leur représentants et toute résolution ne peut être prise qu'à partir de la majorité des deux tiers des voies des membres présents ou représentés.

Art. 14. En cas d'incompétence par le manque d'assistance, une nouvelle assemblée sera convoquée dans les conditions fixées à l'article 6 des présents statuts, pour délibérer sur le même ordre du jour.

Cette assemblée pourra décider sur l'ordre du jour fixé, quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés à la majorité simple des voix.

Art. 15. En cas de ballotage dans tous les scrutins, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration

Art. 16. Le Conseil d'administration est composé de trois à sept membres actifs. Il gère les affaires journalières de l'association et décide sur tous les points qui, suivant la loi et les présents statuts, ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale.

Pour chaque décision du Conseil d'administration les membres actifs ont droit à une voix.

En cas de ballotage la voix de président est prépondérante. Toute séance du Conseil d'administration peut délibérer sur l'ordre du jour fixé, si la majorité des administrateurs est réunie.

Art. 17. En cas d'empêchement ou de démission du président, ses fonctions et pouvoirs sont assumés par le vice-président, sinon par l'administrateur le plus ancien en rang.

Le secrétaire vaquera aux écritures courantes administratives telles que rapports, correspondance générale et toutes écritures en rapport avec la bonne conduite de l'association.

Le trésorier gérera les biens de l'association, fera percevoir les cotisations et veillera à améliorer les fonds pécuniaires de l'association.

L'admission d'un membre conformément aux dispositions de l'article 3 reste de la compétence exclusive du Conseil d'administration.

Art. 18. En accord avec l'Assemblée générale par simple majorité des voix, le Conseil d'administration peut créer une ou plusieurs commissions spéciales. Les délibérations de ces commissions n'ont qu'un caractère consultatif.

Signature sociale

Art. 19. La signature de l'association sera donnée valablement sous sa raison sociale conjointement par deux administrateurs. Tout acte ainsi signé sera communiqué aux autres membres du Conseil d'administration à la prochaine séance pour leur permettre d'en prendre connaissance.

Règlement des comptes

Art. 20. Les comptes de l'association sont clôturés le dernier décembre de chaque année.

Art. 21. Les comptes seront soumis à la vérification du ou des commissaires au moins une fois par année et avant l'assemblée générale ordinaire du mois de mai. Toutefois les commissaires peuvent exiger un contrôle de la gestion financière à tout moment qui leur semble indiqué.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Si les commissaires constatent au cours de l'exercice une irrégularité dans la gestion, ils signaleront le litige sans délai et dans un rapport écrit au Conseil d'administration qui, à la demande expresse des commissaires, doit immédiatement convoquer une assemblée générale extraordinaire qui cependant ne pourra délibérer que sur le litige constaté, les conséquences qu'il rapporte et les suites qui s'imposent à y donner.

Dissolution de l'association

Art. 23. L'association est dissoute dans le cas où le nombre de ses membres actifs et inactifs est inférieur à trois.

En cas de dissolution, l'affectation du patrimoine de l'association sera déterminée par l'assemblée générale qui aura prononcé la dissolution. A défaut pour l'assemblée générale de statuer sur ce point, les liquidateurs affecteront tous les biens en espèce ou en matière à une œuvre sociale reconnue par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les dispositions légales en vigueur sont applicables.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2013.

Jean-Paul Legoux / Laurent Thill / Georges Liberman

Membres fondateurs

Référence de publication: 2013052348/153.

(130063332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Car-Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 72, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.238.

—

L'an deux mille treize,

le seize avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Patrick VAN LOO, expert en automobiles, demeurant à L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CAR-DATA S.à r.l., avec siège social à L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.238 (NIN 2005 2402 892).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 650 du 5 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 er septembre 2009 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1867 du 26 septembre 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-).

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Wasserbillig à Senningerberg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1 er).** Le siège social est établi à Senningerberg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2633 Senningerberg, 72, route de Trêves.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN LOO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2013. Relation: ECH/2013/733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051203/37.

(130063074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck